

## Conditions générales de vente à destination des particuliers

- SARL LA BELLE VERTE -

### I / Conditions d'inscription aux activités (Canoë, Raft, Stand up) et règlement.

- 1) Les modalités d'inscription :
  - Vous bénéficiez d'une « Option de réservation » dès lors que vous confirmez votre intérêt pour la prestation. Cette option est maintenue 15 jours à partir de l'envoi du devis.
  - L'inscription aux activités est considérée comme définitive à réception du versement des arrhes correspondant à 30% de la valeur de l'activité choisie (voir devis). Les arrhes doivent être réglées par chèque libellé à l'ordre de « SARL la Belle Verte » adressé par courrier à *LA BELLE VERTE –Le château-09700 LE VERNET D'ARIEGE*.
  - Au-delà des 15 jours sans versement d'acompte, l'option de réservation n'est plus prioritaire.
- 2) Règlement du solde le jour de la prestation :
  - Le règlement total de la prestation vous sera demandé.
  - Si le jour de l'activité le nombre de participants est inférieur à celui prévu, nous facturerons quand même 75% de la prestation dont auraient bénéficié les personnes non présentes. Ces frais correspondent au frais de gestion et d'organisation du planning et de la logistique mis en place pour votre réservation.

### II/ Moyens de paiement

- Les moyens de paiements acceptés sont : les chèques, les chèques vacances et les espèces. Pas de terminal CB.

### III/ Conditions d'annulation

- 1) Annulation du fait du client et modification du nombre de participants  
Toute annulation de la part du client (problèmes de transport, blessures...) doit être notifiée le plus rapidement possible.
  - l'annulation signifiée entre 7 et 2 jours avant l'activité prévue entraîne des frais équivalents à 30% de la valeur de la prestation,
  - l'annulation 1 jour avant 50%
  - l'annulation le jour même 75%.
- 2) Annulation de notre fait  
L'activité est annulée de notre fait uniquement dans les conditions suivantes :
  - Soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint
  - Soit par suite de conditions météo défavorables (pluies fortes et continues, orages violents) ou cas de force majeure (route d'accès fermée, crues, tempête, pollution...).En cas d'annulation, une solution de remplacement vous sera proposée, autre activité ou report de la prestation. Si la solution de remplacement ne vous convient pas, votre chèque d'acompte vous sera renvoyé. Si vous aviez réglé la totalité de la prestation, elle vous sera remboursée.

### IV/ Conditions de fonctionnement pour les prestations d'activités

- 1) Le prix comprend :  
L'équipement obligatoire, l'encadrement par les guides diplômés d'Etat, le transport (sauf rafting selon choix du parcours)
- 2) Matériel mis à disposition  
Le matériel mis à disposition par les professionnels qui vous encadrent doit être restitué en l'état à la fin de la prestation. En cas de dégradation, de perte ou de vol, le matériel concerné vous sera facturé.
- 3) Equipement personnel à prévoir (non fourni)  
Chaussures fermées (vieux tennis), attache-lunettes, veilles paires de lunette, tenue de rechange complète.
- 4) Chaque participant doit savoir nager 25m et s'immerger
- 5) Assurance :  
Le professionnel vous encadrant dispose d'une assurance en responsabilité professionnelle vous couvrant durant l'activité si sa responsabilité est mise en cause dans un accident. Dans le cas contraire, c'est votre assurance qui prendra en charge les frais de secours éventuels. Pensez à bien vérifier que vous êtes assurés en responsabilité civile.

### V/ Pour les activités complémentaires (hébergement, restauration, accrobranche)

- 1) Les autres activités proposées sur le site sont gérées, encadrées et sous la responsabilité civile des prestataires suivant :
  - Accrobranche : Sarl Art En Arbres
  - Hébergement : Camping Le Canteraines
  - Restauration : Snack La Grange)
- 2) Les conditions de réservation pour ces activités sont identiques à celles mises en place pour les activités d'eaux vives (cf paragraphe précédent)
- 3) Le paiement de l'acompte et du solde doit être réglé séparément auprès de chaque prestataire.  
En cas de paiement par chèques, les libellés seront établis à l'ordre de :
  - Accrobranche : « SARL Art en Arbres »
  - Hébergement : « Hélène Guillon Daveluy »
  - Restauration : « Hervé Guillon »

Et adressé par courrier à *LA BELLE VERTE –Le château-09700 LE VERNET D'ARIEGE*